Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 90 (1963)

Heft: 10

Artikel: Propos sur...: "Justice du Roi" au Théâtre du Jorat

Autor: Molles, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-233387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Justice du Roi» au Théâtre du Jorat

par R. MOLLES



Comme il est regrettable que l'œuvre de René Morax, qui triompha, presque à chaque trois coups frappés, au Théâtre du Jorat, n'ait pas suscité, chez nous, une carrière de dramaturge populaire valable pour maintenir le prestigieux rayonnement qu'a connu ce foyer d'Art unique dont les Vaudois et les Romands ont tout lieu d'être très fiers.

Serait-ce que la scène de Mézières n'était à la mesure que d'un seul homme et n'avait de valeur idéale que celle insufflée par lui, et propre à créer un certain état d'esprit collectif qui, comme pour la « Fête des vignerons » de Vevey, mobilise toutes les volontés désintéressées d'un terroir et tous les talents qui tiennent à s'y épanouir sans autre récompense que la ferveur qu'ils ont déployée à cet effet ?

Nous qui avons vécu les « temps héroïques » de Mézières, où les questions d'argent étaient reléguées presque au second plan, au bénéfice d'une foi ardente et d'un dévouement total dans l'œuvre à faire triompher, nous sommes portés à croire ces temps-là révolus, hélas!

Mais est-ce à dire que la fin est proche de ce « Théâtre des Champs » destiné à faire vibrer les foules populaires! Pas nécessairement. Divers spectacles, dont le Silence de la terre, de Samuel Chevallier, témoignaient du contraire. L'on ne saurait donc être trop reconnaissant au Comité du Théâtre du Jorat, présidé par M. Jean Schnetzler, juge cantonal, de rendre hommage à René Morax en assumant la difficile relève pour poursuivre son œuvre. On se doit de le soutenir dans le très audacieux essai que représente cette Justice du Roi, d'après l'« Alcade de Zalaméa », de Calderon.

Cette adaptation à la scène joratoise est bien dans la tradition; elle est écrite dans un style direct, dense, mais que l'on souhaiterait, parfois, d'une plus riche ampleur lyrique, d'un souffle plus sauvagement espagnol, comme l'était l'œuvre originale de Calderon. Il y a un style « Mézières » et dans l'écriture et dans le jeu des artistes qui n'est parfaitement au point qu'en certaines scènes, dont celle, prenante, de la fin, où « Justice » est rendue...

Mais quelle erreur d'avoir supprimé la présence humaine des chœurs! L'enregistrement radiophonique de la partition de Hans Haug, poétiquement déjà peu colorée à notre gré, était nettement insuffisant à créer une ambiance musicale digne de l'œuvre... Que ne l'a-t-on senti à temps!

Par ailleurs, pourquoi n'avoir pas utilisé les grandes parois des bas-côtés du vaste proscénium où se jouent tant de scènes bienvenues, pour y créer une vision picturale de cette Espagne d'il y a quatre cents ans et dans laquelle on appelait le spectateur à vivre pendant trois heures?

Car, à qui veut apprécier à sa valeur cette Justice du Roi, dans son bel, sûr et dramatique dénouement, il importe de se bien pénétrer de cette Espagne où les soldats du Roi occupent, en permanence, les village ruraux et où l'honneur civil et l'honneur militaire, aussi intransigeant l'un que l'autre, s'affrontent pathétiquement, créant entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire des drames d'une acuité qui rapidement les amène à leur paroxysme.

Où en est cet « honneur » à notre époque du moindre risque et de la plus fragile vertu ?

La leçon du passé est ici valable et, par comparaison... peu à notre honneur!

Voilà pourquoi cette « fresque tragique » est à voir. Son déroulement se tient. Ses treize tableaux sont portés à la scène avec soin, habileté, souplesse, coloris. Les décors de Jean Lecoultre, qui fut en Espagne, sont évocateurs. Si son décor stylisé de la forêt, qui nous est apparue en verre soufflé de Murano, déconcerte, c'est que ses formes décoratives rompent l'unité de style des autres décors.

Quant à l'interprétation, qui offrait la possibilité aux acteurs de camper des personnages bien définis, hauts en couleurs et typés avec force, elle nous est apparue louablement présente, mais parfois très déficiente dans son autorité vocale. Est-ce là insuffisance d'adaptation à la scène de Mézières qui est vaste et que coupe du public une large fosse? ou trop de comédiens se croient-ils devant

un micro qui les dispense de faire porter leur voix, leur permettant de mettre une sourdine à leur articulation? Il faut jouer ample à Mézières et aller jusqu'au bout de ses gestes, de son articulation et de sa voix.

A la « Première » tout au moins, le texte de l'œuvre — et le théâtre est avant tout texte — n'est venu à nous, sis au milieu de la salle, que par intermittence. Dommage, car sa vision en était adroitement mise en scène par Jacques Mauclair...

Dans la « Cigale », vivandière, nous avons apprécié davantage la comédienne au jeu sobre, personnel et pertinent de Germaine Montero, que la chanteuse. Peut-être l'eût-on voulue plus « castagnettante ». A noter, les compositions remarquables et donquichottesques d'Alexandre Fedo, hélas aphone, et d'Albert Itten, un valet irrésistible de drôlerie et dont chaque réplique portait dans la salle ; l'aisance scénique de Paul-Henri Wild, en imposant général des armées du Roi, hélas inaudible; l'autorité prenante de Daniel Fillion, un roi Philippe II de belle allure ; la grâce de Bérangère d'Autun en Isabelle, sinon son pathétisme de fille déchue manquant de conviction ; le jeu insuffisamment viril de Jacques Bert dans le rôle du fils et du frère; le comique savoureux du sergent Ricardo, Pierre Ruegg.

Quant à l'Alcade, incarné par Jacques Mauclair, un comédien d'un beau métier, il nous parut, à de certains moments, manquer de relief terrien, la fatigue assurément. Enfin, bravo au guitariste José de Aspiazu.

Au Parc aux biches, hommage fut rendu à René Morax par M. J. Schnetzler et M. Paul Chaudet, conseiller fédéral, eut ce mot: « Il n'y a pas, chez nous, d'honneur civil et d'honneur militaire, l'un et l'autre s'interpénètrant au sein de notre milice »...

Donc pas de drame! à savoir...